



# LE POIDS DES LOBBIES DANS LA DECISION PUBLIQUE

Dîner-débat avec

**Corinne LEPAGE**

*Avocat, ancien ministre*



**CORINNE  
LEPAGE**

### PARCOURS

Corinne Lepage, née le 11 mai 1951 à Boulogne-Billancourt, est une avocate et une femme politique française engagée dans la protection de l'environnement.

Avocate depuis 1975, elle défend les sinistrés des marées noires issues des naufrages de l'Amoco Cadiz en 1978 et de l'Erika en 1999. Elle est maître de conférences et professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (à la chaire de développement durable), ainsi qu'aux universités Paris II, Paris-XII et de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ministre de l'Environnement de 1995 à 1997, ancien membre de Génération écologie, fondatrice et présidente du parti écologiste Cap21 depuis 1996, cofondatrice et ancienne vice-présidente du Mouvement démocrate jusqu'en mars 2010, elle est députée au Parlement européen de 2009 à 2014. En 2012, elle fonde l'association Essaim et, l'année suivante, la coopérative politique du Rassemblement citoyen. En 2014, elle devient présidente du parti Le Rassemblement citoyen - Cap21 (LRC - Cap21).

Elle est présidente d'honneur d'une association d'étude des effets produits par les techniques génétiques sur le vivant, le Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN) après en avoir été présidente fondatrice.

En 1995, elle répond positivement à la proposition d'Alain Juppé de prendre en charge le ministère de l'Environnement. Elle n'est alors membre d'aucun parti. Selon le journal Libération, sa nomination est aussitôt vivement critiquée par certains membres de la droite normande.

Corinne Lepage fait partie des douze femmes (nombre inhabituellement élevé à l'époque) — les « juppettes » — qui composent le premier gouvernement Juppé. Le 7 novembre 1995, lors du remaniement ministériel donnant lieu au second gouvernement Juppé, elle est la seule femme à rester ministre de plein exercice. Si elle n'a pas souffert de difficultés particulières en tant que femme au sein du gouvernement, elle déplore d'avoir eu à subir, à l'Assemblée nationale, des injures « qui n'auraient jamais été proférées à l'égard d'un homme ».

En tant que ministre de l'Environnement, Corinne Lepage se donne pour priorité de montrer que l'environnement peut « contribuer à la lutte contre le chômage ». En 1996, le Conseil des ministres adopte son projet concernant la pollution de l'air. Il rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air et renforce les mesures de limitation de la circulation en cas d'alerte. Ce projet aboutit à l'adoption par le Parlement de la loi LAURE du 30 décembre 1996, également appelée « loi Lepage ». Cette loi instaure notamment des limitations de vitesse dans les métropoles françaises en cas de pic de pollution à l'ozone. La même année, Corinne Lepage obtient la création du Comité de la prévention et de la précaution. Dès son arrivée en 1995, elle met un terme à la participation de la puissance publique au Comité permanent amiante.

Le redémarrage très contesté du réacteur Superphénix, qui connaît de nombreuses difficultés techniques, est l'occasion d'un vigoureux bras de fer entre Corinne Lepage et le ministre de l'Industrie Franck Borotra : en raison d'irrégularités juridiques, Corinne Lepage refuse de signer le décret d'autorisation de redémarrage du réacteur et menace implicitement Alain Juppé de démissionner.

Femme de consensus, Corinne Lepage est l'objet de critiques pour le silence qu'elle est parfois obligée de s'imposer, sous la présidence de Jacques Chirac, face à de grands thèmes écologiques : reprise des essais nucléaires, redémarrage du réacteur nucléaire Superphénix en septembre 1995 (dont elle obtient le non redémarrage en 1997 après l'annulation du Conseil d'État), réduction du budget de l'Environnement, difficultés de mise en place de la directive européenne Natura 2000...

Corinne Lepage tire de son expérience au ministère le livre *On ne peut rien faire, Madame le ministre*, dans lequel elle s'en prend aux lobbies industriels (automobile, nucléaire...), aux chasseurs et aux technocrates de la haute administration. (1997-2007)

« Je ne me sens pas une femme de droite, déclare Corinne Lepage, mais je ne renie en aucune manière ma participation aux gouvernements d'Alain Juppé<sup>30</sup>. » Elle affirme ainsi avoir toujours voulu mener « une politique centriste ». En 1996, elle crée le club de réflexion politique Cap21 (Citoyenneté, action, participation pour le XXI<sup>e</sup> siècle), qui « se reconnaît dans le réformisme écologique »



**1995**

**1997**

**Ministre de l'  
environnement**



**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion

# LE CLUB STRATEGIES FRANCAISES



## LE CLUB *stratégies françaises*

Le club de réflexion STRATEGIES FRANCAISES, fondé en 1997, cherche à rapprocher la République des citoyens, c'est-à-dire faciliter l'appropriation des sujets de société par les citoyens à l'occasion de rencontres et débats avec les acteurs et les penseurs de notre temps.

L'ambition d'un tel projet s'appuie notamment sur :

- Le choix de recevoir, de dialoguer, de confronter ses idées avec toutes les tendances de la vie politique française voire internationale, sans esprit partisan,
- La passion pour le destin de la France, dans le monde, dans l'Histoire, dans une perspective d'avenir,
- Le goût pour les rencontres inédites et l'échange de convictions.

Ces "stratégies françaises" sont celles des femmes et des hommes que nous rencontrons au fil des dîners-débats, des stratégies tournées vers le monde, vers la transformation de notre société et vers une meilleure vision de notre histoire et de notre avenir.

Le club stratégies françaises est dirigé et animé par Xavier Fos.



**Xavier Fos**

président de *stratégies françaises*



Réformes



Mondialisation



Questions de société



Histoire

## DES DEBATS ET DES RENCONTRES AUTOUR DE 4 THEMES

### COMPRENDRE ET METTRE EN PERSPECTIVE LES STRATEGIES FRANCAISES

Depuis 1997, le club de réflexion *stratégies françaises* cherche à comprendre les voies et possibles de la politique française et de ses influences culturelles.

- ❖ **Réformes** : comprendre les enjeux, analyser les stratégies, décrypter les possibles.
- ❖ **Mondialisation** : face à son mouvement, analyser les évolutions et les conséquences, pour anticiper.
- ❖ **Questions de société** : analyser les débats qui animent la société et la transforment.
- ❖ **Histoire** : analyser à travers l'Histoire les stratégies individuelles ou collectives, pour comprendre.



# LES THEMES DE LA RENCONTRE AVEC CORINNE LEPAGE



**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion



"On ne peut rien faire, Madame le ministre..."  
Combien de fois cette phrase n'a-t-elle pas été prononcée pour justifier l'immobilisme que Corinne Lepage, ministre de l'Environnement du gouvernement Juppé de 1995 à 1997, cherchait à combattre ?

C'est précisément parce qu'elle croyait possible une révolution dans ce pays que Corinne Lepage a choisi de décrire la réalité à laquelle elle a été confrontée. La réalité, c'est que les ministres sont sous haute surveillance. Que les grands corps sont des potentats qui font leur propre politique sans rendre de comptes à personne. Que certains lobbies exercent par personnes interposées un pouvoir de blocage absolu. Que la loi n'est pas la même pour tous. Que le secret, l'opacité, le mensonge constituent la règle. Que l'Environnement, enfin, est détesté par les autres ministères qui s'emploient à torpiller avec acharnement toutes ses initiatives.

Ce constat n'est pas désespéré. Au contraire. Les solutions existent, à la portée de citoyens soucieux de relégitimer la politique. Les propositions concrètes qui sont formulées surprendront..



Le Monde

VENDREDI 20 NOVEMBRE 1998

## Des députés demandent une commission d'enquête sur l'usine de retraitement de la Hague

Greenpeace fait état d'émissions de krypton 85 nettement supérieures au seuil toléré

LA GUÉRILLA menée par Greenpeace contre l'usine de la Hague depuis deux ans a connu un nouvel épisode mercredi 18 novembre. En rendant publiques les mesures de l'air qu'elle a effectuées autour des installations, l'organisation écologiste a accusé la Cogema, la firme propriétaire de l'usine, de ne pas respecter ses autorisations de rejets radioactifs gazeux. Les analyses confiées à l'université belge de Gand montrent, selon Greenpeace, que les limites fixées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 1980 sont « régulièrement enfreintes ».

Munis de cerfs-volants géants, les militants écologistes ont réalisé pendant trois semaines des prélèvements de l'air ambiant au-dessus des installations de l'usine de retraitement des déchets nucléaires, recherchant notamment le Krypton 85 (Kr 85), un gaz radioactif rare non métabolisable par le corps humain mais irradiant. Ces analyses font ressortir que les concentrations au sol de ce gaz peuvent excéder 50 000 becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>) sur des

périodes de plus de deux heures et atteindre des pics de 240 000 Bq/m<sup>3</sup>.

Les calculs de l'organisation, réalisés avec un modèle informatique américain de prévision de pollution, font également apparaître que des moyennes hebdomadaires de plus de 1 850 Bq/m<sup>3</sup> – seuil maximum toléré par le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1980 pour l'usine de la Hague – sont atteintes dix à douze semaines par an. « La Cogema viole régulièrement les limites autorisées sans aucune réaction des autorités de tutelle. Que la population locale soit exposée à certains moments à des nuages à plus de 50 000 becquerels pendant plusieurs heures est inadmissible », estime Jean-Luc Thierry, responsable de la campagne.

Dans une note d'information datée du 5 novembre, l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) a confirmé ces chiffres de concentration au sol à la Hague avec des pics de 47 000 à 300 000 Bq/m<sup>3</sup>. La directrice adjointe de l'institut, Annie Sugier, présente lors de la conférence de

presse de Greenpeace, a tenu à préciser que la direction de la Cogema ne lui avait pas communiqué les chiffres de Krypton 85, dont la compagnie disposait pourtant.

**« Nous voulons mettre fin au secret et à la propagande »**

La Cogema a indiqué de son côté que les mesures de Krypton 85 sont faites régulièrement à la Hague et qu'elle respectait les maximas autorisés. L'Office de protection contre les rayonnements ionisants (OPRI), organisme gouvernemental, a choisi lui aussi de minimiser les résultats de Greenpeace. Son directeur, Jean-François Lacroix, estime qu'ils n'« apportent pas grand-chose que nous ne connaissions déjà » et que le modèle de prévision utilisé demeure « théorique ». « Ce qui compte, c'est ce qui est mesuré et nos résultats montrent que la Cogema est, en

moyenne annuelle, à 60 % de ses autorisations », assure-t-il, reconnaissant toutefois – « c'est notre point de faiblesse » – que ces résultats sont calculés à partir des seuls prélèvements de l'exploitant.

Devant cette bataille entre les écologistes et la Cogema, qui dure depuis mars 1997, une cinquantaine de députés (communistes, Verts, radicaux, et chèvènementistes) ont demandé, mercredi 18 novembre, la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur le fonctionnement de l'usine. « Nous voulons la transparence des mesures et mettre ainsi fin au secret et à la propagande qui règnent dans cette affaire », explique Jean-Pierre Brard (app-PCF), député de Montreuil. De son côté, le groupe d'experts piloté par Annie Sugier, chargé par le gouvernement d'une étude d'évaluation des doses de radioactivité reçues par la population vivant autour de l'usine de la Hague, devrait remettre son rapport avant la fin de l'année.

Sylvia Zappi



## Les parlementaires préfèrent le maïs transgénique au colza 2 juillet 98

**OUI** aux plantes transgéniques, mais avec prudence : telle est la philosophie de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst). En présentant, mardi 30 juin, la première partie de son rapport sur « l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation », Jean-Yves Le Déaut, député (PS) de Meurthe-et-Moselle et président de l'Opecst, l'a d'emblée annoncé : il n'est favorable ni « à une guerre transgénique entre les Etats-Unis et l'Europe », ni à un moratoire global.

Appliqué de manière indifférenciée, celui-ci « pénalise l'agriculture française, n'apporte aucune garan-

tie en termes de marché sauf à fermer totalement les frontières internationales », précise son rapport. Exit, donc, la proposition d'interdire l'utilisation commerciale des OGM en agriculture, faite par plusieurs associations et certains experts à l'occasion de la récente Conférence de citoyens (*Le Monde* du 23 juin). Les parlementaires ont-ils, pour autant, désavoué l'avis exprimé par les quatorze « profanes » conviés à cet exercice ? Pour l'essentiel, non. Les conclusions de ces derniers étaient mesurées, les recommandations de l'Opecst le sont également. Elles constituent un subtil dosage entre raison économique, raison écologique et raison « sociétale ».

### MORATOIRE DE DEUX ANS

Compte tenu des risques de dissémination des gènes de résistance aux herbicides, avérés chez les crucifères par plusieurs études scientifiques, il recommande ainsi un moratoire « de deux ans, jusqu'en l'an 2000, pour la mise en culture » des trois lignées de colza transgénique dont l'autorisation de mise sur le marché communautaire n'a pas été transposée par la France. En ce qui concerne le maïs résistant à la pyrale (Bt 176), de la société Novartis – seule variété transgénique dont la culture est actuellement autorisée en France –, ses conclusions sont, en revanche, plus paradoxales. Du moins si l'on s'en tient au seul principe de prudence.

Plusieurs voix s'étaient élevées pour souligner le risque potentiel constitué par la présence, dans cette variété, d'un gène bactérien de résistance à un antibiotique courant, l'ampicilline (*Le Monde* du

30 mai). « Faute d'éléments scientifiques nouveaux », Jean-Yves Le Déaut n'en préconise pas moins le maintien de l'autorisation de culture pour les trois ans prévus (1998-2001). Tout en précisant que, « si des risques nouveaux » de transfert sont démontrés, « l'autorisation sera retirée ». Et en proposant que « ne soient plus acceptés à l'avenir des dossiers concernant des plantes transgéniques contenant un ou des gènes marqueurs de résistance à des antibiotiques entiers commandés par des promoteurs bactériens ». Ce qui est précisément le cas pour le maïs Bt 176.

S'agissant des trois lignées de maïs autorisées par la Commission européenne en 1998, sur laquelle la France s'est abstenue, Jean-Yves Le Déaut se déclare « favorable à la publication des arrêtés de mise sur le marché dans des conditions de biovigilance ». Annoncé en novembre 1997 par le gouvernement, le comité chargé de ce suivi des cultures existe actuellement à titre provisoire. Le rapport de l'Office précise qu'il « doit être conforté en urgence par un texte de nature législative » et que le dispositif ne doit pas être fondé uniquement « sur le volontariat des sociétés ».

Parmi ses principales recommandations figurent également : un renforcement de la recherche sur l'évolution des risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des OGM ; la réforme des procédures françaises d'évaluation des risques ; une meilleure information du consommateur, grâce à l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des OGM.

Catherine Vincent



CORINNE  
LEPAGE.

# Les OGM posent un défi démocratique et éthique

Corinne Lepage  
ANCIEN MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
AVOCATE AU BARREAU DE PARIS



**B**ien loin d'être technique, le débat sur les OGM (organismes génétiquement modifiés) touche au fonctionnement de la démocratie et nous engage de manière irréversible. Pourquoi la démocratie est-elle interpellée ?

**Expertise tronquée.** D'abord parce que les producteurs d'OGM sont en passe de pouvoir imposer aux consommateurs européens et français - qui n'en veulent pas - l'obligation de consommer les organismes génétiquement modifiés. Alors que 71 % des Français sont opposés à la consommation des aliments transgénétiques, que 60 % considèrent que ces aliments sont dangereux pour la santé et que 75 % des Européens s'en méfient, l'Union européenne et la France (premier pays à avoir, en février 1998, autorisé la mise en culture du maïs transgénétique, rendant ainsi obligatoire dans tous les pays de l'Union son inscription au catalogue des semences) ont autorisé commercialisation et mise en culture des OGM. Ces décisions, prises sous la pression des firmes américaines à un moment où la question de l'étiquetage n'était de loin pas d'être résolue, nous ont conduits à consommer malgré nous des OGM. Où est le choix des consommateurs ?

Ensuite parce que ces décisions sont intervenues sans que la connaissance des effets sur la santé et l'environnement à moyen et long terme ne soit acquise. Ce sujet est essentiel car bien des sujets récents, amiante, nucléaire ou dioxine par exemple, illustrent les dangers de l'expertise unique affirmant l'absence de tout risque sur la santé, confondant le défaut de connaissances et l'absence de risques. Or de nombreux scientifiques tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme : risque de croisements intempestifs, conséquences liées à la dispersion des antibiotiques... Trop souvent, l'expertise est tronquée et le débat évité. Aux Etats-Unis, la stratégie de communication des grands groupes évite tout débat sur l'interface « santé/ environnement », et ce n'est pas un hasard si un chercheur de la société chimique Monsanto a été nommé à la Federal Drug Administration et si certains accords ont été supervisés par un ancien avocat de cette même firme.

Enfin la démocratie est interpel-

lée parce que la bataille des OGM vise en réalité à permettre à quelques géants américains de s'emparer du marché de l'alimentation et de la santé alimentaire. Bien loin de viser à réduire la famine dans le monde ou à diminuer les pollutions, il s'agit en fait de mettre la main sur les gènes-clés, de les breveter puis d'envahir la chaîne alimentaire, de la « consolider ». En deux ans, Monsanto a dépensé plus de 2,5 milliards de dollars en rachat d'entreprises propriétaires de brevets sur le soja, le coton, la tomate ou le maïs. Le « round-up » est un bon exemple. Cet herbicide tombant dans le domaine public, la firme semble avoir décidé de créer un marché captif, celui de la résistance au « round-up ». D'où le maïs transgénétique dont le coût est pourtant de 25 % plus élevé pour les agriculteurs.

Ceux-ci sont donc destinés à devenir les clients à vie de ceux qui auront acquis les droits exclusifs sur la production des semences et le droit de prélever des taxes technologiques. L'Europe s'engage ainsi dans une dépendance sur au moins vingt ans (durée de vie des brevets) à l'égard de quelques firmes qui contrôleraient la conception, la production et la commercialisation de l'agriculture.

A ce triple défi démocratique auquel s'ajoute un enjeu éthique majeur ; le combat, même s'il est mal engagé et très tardif, mérite d'être mené, en particulier sur trois fronts.

Tout d'abord, celui de l'expertise indépendante. Le temps de l'expertise unique a vécu, celui de l'expertise plurielle, indépendante des lobbies est venu. Organisées sur le mode du débat contradictoire, les commissions indépendantes, excluant les réseaux et les

modes traditionnels de représentation des groupes et intérêts, devront, sous la responsabilité de leurs membres, assumer la qualité et l'honnêteté des informations fournies aux décideurs comme au public. Cette information objective est essentielle : 14 Etats américains ne viennent-ils pas de voter une loi interdisant la « diffusion d'informations erronées ou préjudiciables en matière d'environnement » ?

**Une nouvelle bataille.** Ensuite sur celui de l'information du consommateur par l'étiquetage. Le règlement Novel Food du 27-1-97 complété par le règlement du 19-9-97 a posé le principe de l'étiquetage sans en fixer les modalités. Malgré les pressions pour retarder et réduire l'information, la Commission de Bruxelles vient cette semaine de fixer des règles claires. Encore faut-il qu'elles s'appliquent et qu'une nouvelle bataille qui pourrait se profiler au niveau de l'OMC soit gagnée. Or les producteurs d'OGM cherchent à obtenir du Codex alimentaire, organe chargé de fixer les règles de l'OMC en matière alimentaire, l'interdiction de l'étiquetage des OGM. Si tel était le cas, une nouvelle bataille de la viande aux hormones s'engagerait. L'Europe n'a pas encore gagné son combat dans cette affaire où l'OMC cherche à faire supprimer l'interdiction de

Quelques géants américains tentent de s'emparer du marché de l'alimentation et de la santé alimentaire.

consommation de viande aux hormones à la demande des producteurs d'hormones. Enfin sur celui de la démocratie. C'est-à-dire du choix par les citoyens de la société dans laquelle ils veulent vivre. Au-delà de l'exigence éthique qui devrait être évaluée

par un Conseil National d'Éthique et d'Environnement dont j'avais proposé la création en décembre 1996, les souhaits des citoyens/consommateurs devraient être défendus et donc exprimés. De véritables conférences de citoyens organisées sur le modèle danois, une sévérité accrue des pouvoirs publics dans l'application du principe de précaution, une représentation réelle des consommateurs dans les procédures de prise de décision doivent permettre que le recours aux biotechnologies qui pourrait être la meilleure des choses n'en devienne pas la pire.



## Le maïs et le citoyen *par Corinne Lepage*

**L'**introduction des plantes transgéniques en Europe, malgré les réticences pour ne pas dire l'opposition de la grande majorité des Européens, soulève de manière particulièrement éclatante les conditions de fonctionnement de la démocratie de demain. Le citoyen, consommateur, victime potentielle des organismes génétiquement modifiés (OGM), est triplement interpellé.

Le citoyen : au moment où va se tenir la première conférence de citoyens de notre histoire, signe d'un progrès du débat démocratique – même si on ne peut que regretter que la décision d'autoriser la mise en culture du maïs soit antérieure à cette conférence –, notre presse est littéralement envahie de placards publicitaires à la gloire des OGM.

Est-il normal que les semenciers puissent ainsi peser sur le débat démocratique sans que les scientifiques et associations qui soulèvent les incertitudes et les risques liés aux OGM puissent bénéficier – pour des raisons financières évidentes – des mêmes moyens ? En Suisse, lors de la « *votation* » du 8 juin, 35 millions de francs suisses (environ 140 millions de francs français) de campagne de publicité en faveur du « non » ont été dépensés contre

quelques centaines de milliers de francs pour le « oui ». Le débat est-il équilibré ?

La presse qui a accueilli ces publicités aura-t-elle la liberté suffisante pour ouvrir ses colonnes aux détracteurs des maïs, soja et tomates transgéniques afin que le débat médiatique puisse, lui aussi, être équitable ? En définitive, n'existe-t-il pas, du fait des moyens financiers immenses mis en place pour tenter de convaincre les Français et, à travers eux, les Européens de l'apport des OGM, une menace pour la démocratie, une forme de lavage de cerveau utilisant les techniques les plus élaborées de la bataille psychologique ?

Le consommateur : il n'est guère mieux servi que le citoyen. Si nous ne pouvons que nous réjouir de la position ferme finalement adoptée par la Commission européenne, après bien des atermoiements, sur l'étiquetage des OGM, cet enthousiasme mérite d'être doublé de nuance.

En outre, cette réglementation est tardive : l'Union fédérale des consommateurs (UFC) a récemment démontré que non seulement les produits dérivés n'étaient pas étiquetés, mais même que des produits génétiquement modifiés de première génération ne l'étaient pas da-

vantage, obligeant ainsi le consommateur à consommer ce que peut-être il aurait voulu éviter. La fermeté de la grande distribution mérite d'être soulignée et saluée, et il faut espérer qu'elle pourra maintenir cette position, ce qui n'est pas certain. Car les producteurs d'OGM n'ont pas abandonné – loin s'en faut – leur projet de voir exclure de fait ou de droit l'étiquetage des OGM. Ils ont soulevé toutes les difficultés matérielles possibles et retardé les prises de position communautaires. Leur objectif semble aujourd'hui de faire interdire par l'Organisation mondiale du commerce l'étiquetage, au motif qu'il introduirait une discrimination non fondée.

Cette situation ne serait évidemment pas sans conséquences sur les victimes potentielles des OGM. Après le professeur Pelt, M. Paillotin (président de l'Institut national de la recherche agronomique, INRA) vient récemment de souligner les risques liés à la dissémination des OGM dans l'environnement et l'impossibilité de les maîtriser. Or la manière dont seraient assumées les responsabilités du fait d'éventuels dommages liés à l'utilisation des OGM est délibérément exclue du débat. Et pourtant ! L'accumulation

dans les végétaux de dérivés d'herbicide pourrait présenter un risque pour la santé.

Qui sera responsable des conséquences de l'utilisation du gène si ce risque se produit : les firmes qui l'auront fabriqué, les pouvoirs publics qui l'auront autorisé, les agriculteurs qui l'auront semé ?

Si les plantes transgéniques créent des pollutions vis-à-vis d'autres plantes et, en particulier, mettent en péril l'agriculture biologique, qui assumera les pertes financières : ceux qui auront affirmé, peut-être hâtivement, l'impossibilité de la dispersion, les agriculteurs qui auront semé, les pouvoirs publics qui auront décidé de la mise en culture ?

Ces questions ont d'autant plus de poids qu'aucune obligation d'assurance ne pèse ni sur les producteurs de semences transgéniques, ni sur les agriculteurs qui les utilisent.

Si la démocratie reste le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, il est grand temps pour les pouvoirs publics et les citoyens d'imposer leur choix et de ne pas subir ceux des autres.

*Corinne Lepage est ancienne ministre de l'environnement.*

*Le Monde, 20 JUIN 98*

## Des conséquences « énormes et de très longue portée »

JEREMY RIFKIN, président de la Foundation on Economic Trends, a connu un succès international avec son avant-dernier ouvrage, *La Fin du travail* (Le Monde du 15 octobre 1996). En sera-t-il de même avec *Le Siècle biotech* ? C'est en tout



### BIBLIOGRAPHIE

cas un bouleversement tout aussi radical que nous prédit l'essayiste américain, qui s'oppose avec vigueur, depuis plus de dix ans, au développement accéléré du génie génétique appliqué à l'agriculture.

« *Le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de la génétique et des biotechnologies, produits de la convergence des sciences de la vie en un unique et puissant complexe économique et technologique* », écrit-il. Du clonage à la commercialisation des gènes humains, de la création d'usines pharmaceutiques vivantes aux tentations de l'eugénisme, la révolution dépasse le cadre des cultures transgéniques. Ces dernières n'en sont pas moins abordées dès les premières pages. A la manière de Rifkin, documentée et souvent provocatrice.

« Notre objectif ultime est de surpasser la courbe de croissance de l'ère industrielle en produisant de

la matière vivante à un rythme très supérieur à celui de la nature et en transformant cette matière vivante en corne d'abondance économique », affirme-t-il. A ceux qui estiment que le génie génétique n'est qu'un outil de plus pour améliorer la sélection variétale, il rétorque que cette technologie permet de manipuler le vivant non plus à l'échelle de l'espèce, mais celle du gène. Ce qui entraîne des conséquences « énormes, et de très longue portée ».

### A L'ÉCHELLE DU GÈNE

Parmi elles : la privatisation des gènes, « or vert » des biotechnologies. La création de variétés transgéniques suppose en effet de disposer de gènes toujours plus performants, et donc d'exploiter au mieux les réserves naturelles. « Le résultat génétique de millions d'années d'évolution est en passe d'être transformé en propriété intellectuelle privée », assène Rifkin, rappelant l'appauvrissement que risque de subir la biodiversité, déjà mise à mal par les pratiques agricoles modernes.

« Les biotechnologies agricoles ne font qu'intensifier la pratique de la monoculture, tout comme la révolution verte il y a plus de trente ans. Leur objectif est la création de variétés supérieures que l'on

plantera dans toutes les régions agricoles du monde. » Et de décrire un monde sinistré, dans lequel les agriculteurs, séduits par ces produits compétitifs mais issus d'un « bricolage » artificiel, renonceraient à s'occuper des variétés traditionnelles.

« Ce qui nous menace, c'est une véritable pénurie de munitions génétiques : en l'absence de gènes résistants additionnels, nous ne pourrions plus nous défendre contre les agressions permanentes des mauvaises herbes, des insectes, des virus et autres nuisances de plus en plus résistantes », ajoute-t-il. Sans doute la version de l'essayiste américain est-elle volontairement catastrophiste. Mais elle vient opportunément rappeler qu'« il est encore temps – mais plus pour très longtemps – de poser sans échappatoires certains des problèmes majeurs concernant la révolution biotechnologique ».

C. V.

★ *Le Siècle biotech (le commerce des gènes dans le meilleur des mondes)*, de Jeremy Rifkin, La Découverte, 346 p., 145 F.

★ *A lire également : Biotechnologies : le droit de savoir*, de Gérard Tobelem et Pascale Briand. Editions John Libbey Eurotext, 286 p., 110 F.



---

# STRATEGIES FRANCAISES

---

## CORINNE LEPAGE

19 mai 1995 - elle s'installe dans son fauteuil de ministre.

L'affaire AMOCO-CADIZ a été défendue avec son mari Christian HUGLO pendant 14 ans.

15 ans d'enseignement à Sciences-Po et en droit.

Adjointe à l'urbanisme et à l'environnement à la mairie de Cabourg.

### 1. UN MINISTRE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Avenue de Ségur, le ministère de l'environnement avec 800 fonctionnaires en Administration centrale, une dizaine pour les déchets, 2 pour le management environnemental et 11 pour les questions internationales, communautaires et bilatérales.

En fait, un faible pouvoir du ministre.

### 2. VOYAGE AU COEUR D'UN MONSTRE

Lorsqu'un ministre prend ses fonctions, il commence par perdre la plus grande partie de son pouvoir. La raison en est simple : il donne une délégation de signature à ses directeurs, qui, eux-mêmes, délèguent pouvoir et signature à leurs subordonnés. Actes réglementaires, circulaires, arrêtés, peuvent être signés au nom d'un ministre par un chef de bureau ou un sous-directeur.

De surcroît, le système d'autorisation préalable, indispensable dans les domaines où la santé et la vie peuvent être en cause, en démultipliant les actes, exclut qu'un ministre puisse prendre connaissance de tous les dossiers venus des départements et des régions qui remontent pourtant jusqu'à Paris.

Un ministre ne gouverne donc pas seul.

- un directeur de cabinet organise et contrôle le travail de l'entourage. Alter ego du ministre, il suit les dossiers avec l'administration.

- le chef de cabinet, lui, est chargé de gérer l'agenda du ministre, par lui passent tous les contacts.

Quant au cabinet proprement dit, il est composé de conseillers techniques et de chargés de mission auxquels est imparti un domaine, soit en prise directe avec les directions (eaux, installations classées, nature etc...), soit plus transversal (affaires internationales, budget, affaires juridiques, etc).

### 3. LES GRANDS CORPS FONT DE LA POLITIQUE

Un ministre qui renonce à faire de la politique au sens noble du mot s'expose inévitablement au risque d'être aspiré par la logique technocratique.



---

# STRATEGIES FRANCAISES

---

2

Il existe deux types de grands Corps :

\* les grands Corps dits "administratifs", issus de l'ENA, qui comprennent le Conseil d'Etat, l'Inspection des Finances, la Cour des Comptes, puis le Quai d'Orsay et le Corps préfectoral....

\* les grands Corps "techniques" sont, eux, formés d'ingénieurs :

-les ingénieurs des Mines.

les X-Mines, sortis de la "botte" de Polytechnique, sont au sommet du système, à la tête des directions des ministères ou des entreprises publiques.

-les ingénieurs des Ponts et Chaussées, les ingénieurs du Génie Rural des Eaux et des Forêts, des Télécommunications et de l'Armement occupent les postes qui restent disponibles.

LE SEUL SECRET de l'Etat est là : tout tourne autour des Grands Corps, grands ou moins grands. Le Corps devient une fin en soi pour ses membres qui l'autogèrent. Ils s'assurent de la sélection, de la formation des nouveaux membres, de la carrière et de l'avancement qui sont confiés à un petit groupe discret de dirigeants.

Sur le maïs transgénique :

Corinne Lepage consulte les "experts" et décide de s'opposer à sa commercialisation. Elle dit : "Finalement, j'ai perdu. La France ne s'opposera pas à cette demande de commercialisation, renvoyant ainsi le sujet à la Commission européenne qui autorisera, malgré le refus de nombreux pays et la neutralité de la France - car en décembre 1996 j'avais pu faire évoluer notre position - la commercialisation du maïs transgénique. Sans précautions particulières. C'est ce qu'a entériné en novembre 1997 le gouvernement Jospin. Dominique Voynet a même oublié de se signaler sur ce sujet".

De droite comme de gauche, la Haute administration a généré une série de choix catastrophiques couverts par des générations successives de hauts fonctionnaires du même Corps. Faut-il citer le Concorde, le Rafale, Superphénix, les autoroutes désertées, le Crédit Lyonnais, le Crédit Foncier, le GAN, le suréquipement nucléaire ? Et les programmes d'armement surdimensionnés ou le système de protection sociale qui fonctionne sans pilote depuis des décennies ?

L'administration, en réalité, n'est pas plus neutre que les ministres ou les députés. Elle défend son territoire, son champ de compétences, ses crédits, ses positions de principe : le tout-nucléaire à l'Industrie, le tout-autoroute à l'Equipement, le gasoil aux Transports, pour ne prendre que ces exemples.

#### 4. L'OMBRE DES LOBBIES

Alain Juppé : "Pour mener à bien le projet de loi sur l'Air, Corinne Lepage a dû combattre les lobbies".

Vouloir réduire la pollution de l'air, c'est toucher au mythe de l'automobile, inévitablement. L'amour passionnel que les Français portent à leur voiture les conduisent à des excès qui se traduisent par 8000 morts tous les ans sur les routes et des milliers de blessés. Ce drame national, qui laisse trop de familles dans le malheur, a un coût pour la collectivité : 250 milliards de francs, soit 2 % de notre produit intérieur brut.

L'Etat devait intervenir. La fusée que je souhaitais lancer était en réalité une fusée à trois étages :

- réduire la place de la voiture en ville.
- réduire le diésélisation du parc automobile français.
- rééquilibrer le rail et la route.

Pour passer outre le poids des lobbies, je ne connaissais qu'un recours: la mobilisation des citoyens.

#### 5. LES NEUTRONS AU POUVOIR !

A propos de l'incidence des rejets gazeux de l'usine atomique de La Hague sur la santé publique:

Un rapport issu de la "société civile" émet des réserves sur le contrôle de la sécurité de ces activités.

L'administration refute l'argumentation menée dans ce rapport.

Le Corps des Mines est un prestigieux corps de hauts fonctionnaires. Depuis deux siècles, il accueille les meilleurs élèves de Polytechnique. Depuis deux générations, le Corps des Mines est dirigé par les "nucléocrates". La source de ce pouvoir de l'ombre, c'est le nucléaire. Pourquoi ? Parce qu'il autorise l'accès direct au plus haut niveau de l'Etat et exerce une certaine influence sur les services de sécurité extérieure - puisqu'il s'agit de protéger la force de frappe contre les esprits malveillants et contre l'étranger. Le secret, là encore militaire, permet de ne pas répondre aux questions gênantes. L'argent du nucléaire sert aussi à influencer les médias, l'opinion publique et la politique grâce à la publicité mais aussi à d'autres formes plus discrètes d'intervention, par exemple les subventions dont bénéficient de nombreux laboratoires universitaires. D'où vient l'argent ? D'EDF, sous la forme de commandes passées à la COGEMA. La clef de voûte du lobby nucléaire est donc bien l'axe civil-militaire, la filière plutonium. Cette matière sacrée est issue des combustibles nucléaires brûlés dans les centrales EDF et retraités à l'usine de La Hague.



---

# STRATEGIES FRANCAISES

---

## 6. ENTRE KAFKA ET COURTELINE

Alain Juppé était très attaché à une idée juste: lancer une réforme ambitieuse de l'Etat. Une circulaire nous était adressée dès la fin du mois de juin 1995.

Une réforme capitale, passée quasi inaperçue, a pu être décidée. Dorénavant, toute absence de réponse à une demande d'autorisation formulée à l'administration dans les deux mois équivaut à une réponse positive. D'apparence anodine, cette réforme constitue en réalité une véritable révolution dans la mesure où l'administration vivait sur la règle inverse : pas de réponse dans le délai de 4 mois équivalait à un refus. Dans ce système, l'administration avait intérêt à ne jamais répondre, ce qui permettait de ne pas traiter les dossiers. Malheureusement, l'administration fiscale a été soigneusement tenue à l'écart de cette révolution !

La première difficulté vient du fait que l'organisation de notre administration date de l'avant-guerre et que le nombre de fonctionnaires propre à chaque ministère est vécu comme un acquis définitif.

Le ministère des Anciens Combattants est pérennisé et immuable, malgré la diminution automatique et régulière des anciens combattants. Il reçoit 25 milliards de francs de budget (près de quinze fois le budget de l'environnement) et compte 4300 fonctionnaires pour 574.000 pensionnaires qui se réduisent de 3,5% par an. Y-a-t-il une justification à une gestion autonome qui pourrait parfaitement être confiée au ministère de la Défense ou au Premier Ministre ?

Le ministère de l'Agriculture reste pléthorique avec 3000 fonctionnaires quand les agriculteurs représentent moins de 5% de la population active française : 985.000 agriculteurs (soit 40% de moins qu'en 1985).

Le ministère de l'Equipement compte plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires alors que la France est manifestement équipée depuis de longues années.

Pourquoi maintenir des structures aussi lourdes ? Faut-il expliquer cette permanence par les Corps rattachés à un ministère ou le clientélisme à l'égard d'une catégorie sociale particulière ? Au contraire, les ministères qui correspondent à des besoins collectifs nouveaux et croissants souffrent d'une pénurie criante de moyens. Par exemple, le ministère de la Santé qui a en charge la prévention sanitaire et la Santé publique, ou celui de la Justice.

Les compétences sans cesse accrues du ministère de l'Environnement n'ont pas été accompagnées d'une croissance des effectifs.



---

# STRATEGIES FRANCAISES

---

## 7. LE CIMETIERE DES REFORMES

La réforme de l'Etat ?

L'Etat du XXIème siècle a une triple fonction :

- assurer la compétitivité socio-économique du pays.
- un facteur de cohésion sociale.
- un contre-pouvoir à la "marchandisation" généralisée à laquelle nous sommes exposés.

## 8. LA LOI EST-ELLE LA MEME POUR TOUS ?

Il s'avère nécessaire, pour un bon fonctionnement de la démocratie, de permettre un contrôle de la loi lorsqu'elle est devenue obsolète, ou lorsqu'elle a toujours été ou est devenue inconstitutionnelle. Il faut, pour ce faire, renforcer les pouvoirs de saisine du Conseil constitutionnel.

Mais progressivement, car tel n'était manifestement pas le rôle que la Constitution en 1958 avait conféré au Conseil constitutionnel, créé à l'origine pour protéger le gouvernement contre les excès du Parlement (souvenir de la IV<sup>e</sup> République).

Celui-ci est devenu un véritable juge constitutionnel.

Pendant les périodes d'alternance, en 1981 et en 1988, il a joué un rôle modérateur, fondant les droits de l'opposition parlementaire et s'accordant un droit d'interprétation large de la Constitution et des textes fondamentaux.

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing avait en effet élargi la saisine du Conseil constitutionnel à 60 députés ou 60 sénateurs. Cette réforme a démocratisé le système.

Une nouvelle étape doit être franchie : créer la possibilité de recours individuel devant la haute instance comme cela existe devant la Cour Suprême des Etats-Unis.

De quoi s'agit-il ? De permettre au citoyen, soit de saisir lui-même le Conseil constitutionnel si ses droits fondamentaux sont violés, soit, lors d'un procès, de demander au juge saisi de poser au Conseil constitutionnel la question de la constitutionnalité de la loi qui lui est appliquée.

La manière dont la machine administrative ou même judiciaire est capable de détruire une vie montre suffisamment que la défense des libertés individuelles et des droits du citoyen sont une conquête quotidiennement renouvelée.

Ce renforcement du pouvoir du Conseil constitutionnel ne serait pas une particularité. De nombreux pays d'Europe acceptent ce système comme l'Espagne ou l'Allemagne, et l'organisation judiciaire de l'Union européenne prévoit la saisine de la Cour de Justice par les juridictions internes lorsque se pose une question de droit communautaire.

Il est pour le moins curieux, sur le plan des principes, que le Conseil d'Etat ou la Cour de Cassation - voire même des juridictions d'ordre inférieur - puissent, sur la base de l'article 177 du Traité de Rome, saisir la Cour de Justice des Communautés Européennes d'un Recours Préjudiciel, pour voir interpréter telle ou telle disposition des traités de l'Union européenne.

Mais, parallèlement, il n'existe aucun moyen d'interroger le Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité d'une loi. Le Conseil d'Etat et désormais le Juge pénal peuvent parfaitement apprécier la constitutionnalité de toute disposition réglementaire, ce qui signifie que si un décret viole la Constitution, il n'est pas appliqué.

En revanche, si une loi permet l'application du décret, et qu'elle est contraire à la Constitution, le Conseil d'Etat estimera que la loi fait écran et que le décret doit être appliqué. On ne peut interroger le Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité de la loi. Ainsi, une loi inconstitutionnelle continue à s'appliquer, puisqu'aucune juridiction ne peut s'y opposer.

Ce système n'est acceptable ni sur le plan de l'Etat de droit, ni sur le plan des principes. Notre Constitution a été modifiée pour permettre la ratification du Traité de Maastricht, ce qui suppose que la Constitution ait, dans notre système juridique, une valeur supérieure aux traités de l'Union européenne. Comment justifier, dans ce cas, qu'il n'y ait aucune manière de sanctionner la violation de la loi suprême en France, alors qu'il y a moyen de sanctionner la violation du texte communautaire? Ceci signifie purement et simplement que le respect de notre constitution est moins assuré que celui du droit communautaire.

Deux réformes sont simples :

- permettre à un juge d'interroger le Conseil constitutionnel sur la validité d'une loi;
- permettre au citoyen de saisir directement le Conseil constitutionnel si une loi viole ses droits fondamentaux.

## 9. RESPONSABLES OU COUPABLES ?

Quels rapports y-a-t-il entre l'affaire du sang contaminé, le procès Tapie ou Carignon, et le refus du sénateur Charasse de se rendre en tant que témoin à la convocation d'un juge d'instruction? Apparemment, aucun. Mais, en réalité, ces trois exemples illustrent différentes facettes de la responsabilité d'un politique et de la manière dont il peut avoir aujourd'hui à répondre devant la justice, et devant les citoyens.

Pour l'homme politique, une responsabilité juridique qui rend chaque justiciable pénalement et civilement responsable de ses actes existe aussi.



7

Jusqu'à ces dernières années, le politique bénéficiait d'une impunité juridique quasi totale : la Haute Cour n'a eu qu'une fois à siéger sous la IIIème République, et la justice pénale n'a jamais eu à se prononcer sur des crimes, délits, malversations commis par des hommes politiques.

## 10. LE SIMULACRE POLITIQUE

Le 1er octobre 1997, le principe de la circulation alternée a été appliqué à Paris. Ce jour-là, nos concitoyens ont prouvé, à tous ceux qui en doutaient, qu'ils étaient capables d'esprit civique.

Ce qui tue la politique, chez nous, c'est le simulacre. Ses manifestations sont quotidiennes : poker-menteur entre politiques qui permet de rester dans une "bulle confortable" à l'abri de l'épreuve des faits.

Le maïs transgénique -

Les débats engagés à la Commission Européenne à propos du maïs transgéniquement modifié posent problème. Cette aventure a été autorisée car se déroulaient dans le même temps d'importantes tractations de l'Organisation Mondiale du Commerce à Singapour entre l'Europe et les Etats-Unis.

Seule Emma Bonino - Commissaire européen à l'Action Humanitaire et à la Consommation - a eu le courage d'intervenir pour souligner le caractère peu démocratique de la méthode et surtout la méconnaissance des risques auxquels on pouvait s'exposer, notamment dans le domaine environnemental.

Avec J. Chirac et A. Juppé, je voulais que soit interdite la plantation de semences génétiquement modifiées, au motif que si des mutations génétiques étaient provoquées, et les risques existent - notamment pour le colza - nous serions dans l'incapacité de rétablir la situation antérieure, c'est-à-dire de revenir sur les mutations ainsi opérées.

Démocratie -

C. Lepage propose d'instaurer une VIe République avec plus de place aux jeunes et aux femmes.

---



Le FIGARO  
7/09/1998

## Fiscalité écologique

*La taxe sur les déchets ménagers ressemble fort à une simple manipulation budgétaire.*

Quel est le rapport entre la taxe sur les déchets ménagers et la vignette automobile ? La réponse à cette devinette est simple. Créées pour répondre à une préoccupation sociale, la retraite dans un cas, le traitement des déchets dans l'autre, elles sont ou vont devenir une recette affectée au puits sans fond qu'est le budget général de l'Etat.

PAR CORINNE LEPAGE \*

Lorsqu'en 1956 a été créée la vignette automobile, elle était affectée à la retraite des vieux. Depuis lors, elle ne sert plus à alimenter le fonds de retraites, elle sert à payer le fonctionnement général de l'Etat. La même opération se prépare pour toutes les taxes et redevances environnementales. Créées pour alimenter des fonds ou des systèmes spécifiques, destinées à lutter contre les pollutions ou les nuisances de l'air, de l'eau, du bruit, des déchets, elles vont toutes disparaître pour être remplacées par une taxe générale sur les activités polluantes, qui tombera dans le budget de l'Etat. Or un des principes de base du droit budgétaire est simple : il n'existe pas d'affectation des recettes. Autrement dit, le produit de la TGAP n'ira pas plus à l'environnement qu'aux Affaires étrangères ou à l'Agriculture !

*A priori*, on devrait applaudir à la systématisation de la fiscalité écologique, même si le terme de taxe sur les activités polluantes apparaît particulièrement inopportun, car négatif, et n'encourageant guère des activités à accepter, non seulement de payer une taxe, mais de surcroît d'être considérées comme polluantes ! La fiscalité écologique n'a

évidemment pas attendu 1998, puisque de nombreuses taxes parafiscales et redevances ont, depuis plus de trente ans, cherché à appliquer le principe pollueur - payeur : redevances de bassin, taxes sur les déchets, sur la pollution atmosphérique, redevances sur le bruit des aéronefs, etc.

Les ministres de l'Environnement successifs ont jalousement veillé sur les fonds et systèmes ainsi constitués, car la faiblesse congénitale du budget du ministère de l'Environnement, même augmenté de 15 %, avait appris à chacun la réticence du ministère des Finances à dépenser pour l'environnement. L'affectation des taxes et redevances garantissait la pérennité de l'action menée dans le domaine considéré.

Cette politique est morte. Cette année, 1,5 milliard de l'ADEME tombera dans l'escarcelle de Bercy. L'année prochaine, ce seront les 10 milliards des agences de l'eau, que le ministère des Finances cherchait - jusqu'à présent en vain - à récupérer, qui seront gagnés.

Quelles en sont les conséquences ? Elles sont multiples.

Tout d'abord, rien ne garantira que les différents établissements publics et agences qui géraient ces ressources recevront des subventions à hauteur équivalente. Une excellente illustration apparaît avec le budget pour 1999 tel qu'il semble envisagé. L'ADEME aurait dû, cette année, voir son budget augmenter de 500 millions grâce à l'accroissement de la taxe de mise en décharge. L'ADEME est la première victime de la TGAP. Les subventions qui lui seront versées n'intégreront pas ces 500 millions. Et, même si le ministre de l'Environnement peut s'enorgueillir de voir

son budget croître de 16 %, soit 250 millions, l'environnement dans sa globalité aura perdu 250 millions dans l'opération !

En second lieu, les différents établissements publics qui géraient ces fonds perdent leur autonomie. Il en va particulièrement ainsi des agences de l'eau qui sont, de fait, menacées de disparition. L'école française de l'eau, dont nous avons tous, à des degrés divers, vanté les mérites, en particulier à l'international, reposait sur une gestion par bassin et une gestion décentralisée par les comités de bassin, associant collectivités locales et partenaires socio-économiques. Le système est détruit puisque reconstruit au niveau de l'Etat, qui fixera le taux unique de redevance, le niveau des subventions, donc les opérations autorisées. Il est un mauvais coup porté aux collectivités locales, qui perdent du même coup leur pouvoir de gestion.

### Casser ce qui marche !

Enfin, au lieu d'améliorer un système qui fonctionnait - même s'il n'était pas parfait -, il le détruit, fidèle à un principe administratif constant : casser ce qui marche ! Pour le remplacer par une taxe dont rien ne garantit qu'elle sera placée à un taux suffisant pour faire une application efficace du principe pollueur-payeur et en particulier, s'agissant de l'eau, de s'imposer au monde agricole, alors que la question n'est pas de nature juridique ou budgétaire, mais de nature politique.

En troisième lieu, s'agissant d'une taxe qui devrait s'étendre notamment dans le domaine des espaces naturels, on voit mal qu'elle soit acceptée par les

activités qui ne sont pas polluantes, mais consommatrices d'espaces ou de ressources. En définitive, si on comprend dans cette réforme l'intérêt du ministère des Finances de récupérer dans le budget de l'Etat les 12 à 15 milliards de taxes environnementales, on ne comprend guère celui de l'Environnement. Certes, les économistes les plus brillants voient dans cette réforme l'application du principe du double dividende : faire payer les pollueurs et utiliser l'argent ainsi collecté pour créer des emplois. Mais tous ceux qui, depuis des années, s'efforcent de mobiliser des ressources financières pour lutter contre les pollutions ne peuvent qu'être inquiets de voir ainsi anéantis - sans aucune garantie - trente ans d'efforts patients.

Il faut donc souhaiter que les mesures très positives, comme l'allègement de la TVA sur le traitement des déchets, ou plus modestes, comme la hausse du gazole, puissent être suivies de véritables décisions favorables à l'environnement : disparition des subventions destructrices des ressources, encouragement par la fiscalité patrimoniale des actions de protection des espaces...

Si la fiscalité environnementale devait en rester à une manipulation budgétaire destinée à rebudgétiser les ressources péniblement affectées au fil des années au bénéfice de l'environnement, il faudrait alors souhaiter son abandon rapide !

C. L.

\* Avocat, ancien ministre.



## « Examen de passage » populaire pour les plantes transgéniques

Pour la première « Conférence de citoyens » organisée en France, profanes et experts vont débattre publiquement pendant deux jours, à l'Assemblée nationale, de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation

**SAMEDI 20 JUIN** à 9 heures, dans la salle Lamartine de l'Assemblée nationale, commencera la première Conférence de citoyens organisée en France. Son thème, « L'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture et dans l'alimentation », est hautement polémique. Deux jours durant, un groupe d'experts et un panel de quatorze citoyens, sélectionnés de façon aléatoire par l'IFOP, vont en débattre publiquement. Au terme de cet exercice démocratique, il reviendra aux quatorze « profanes » d'élaborer un texte donnant son point de vue et ses recommandations sur l'avenir de cette technologie.

Organisé par l'Office parlemen-

taire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst, Assemblée nationale), ce débat s'inspire directement du modèle mis au point au Danemark - où les « conférences publiques de consensus » font partie du dialogue politique depuis plus de dix ans - et repris dans son principe par plusieurs pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, Allemagne et Grande-Bretagne).

Sa préparation se déroule en trois étapes : un temps de formation, un temps de dialogue, et un temps de délibération (*Le Monde* du 14 février). Les quatorze citoyens (dont l'identité reste confidentielle jusqu'au 20 juin afin de les protéger de toute pression) ne sont donc plus vraiment profanes. Ils ont déjà

suivi deux week-ends de formation (25-26 avril et 16-17 mai), durant lesquels onze chercheurs et enseignants leur ont exposé les enjeux, les bénéfices et les risques potentiels de l'utilisation des OGM.

« Lors d'un troisième week-end préparatoire, les membres du panel ont eux-mêmes défini cinq grandes questions et arrêté la liste des personnes à qui ils souhaitent les poser », précise-t-on à l'Opecst. Ces cinq questions, qui donneront lieu à autant de débats lors de la conférence, sont les suivantes : 1) « Dans l'état actuel des recherches, quelles sont les conséquences de la consommation d'OGM pour la santé de l'homme ? » ; 2) « Comment peut-on se garantir contre les proliférations anarchiques des OGM sur l'environnement ? » ; 3) « Compte tenu des enjeux économiques que représente une information de qualité, qu'est-il prévu en ce qui concerne l'information des consommateurs à propos des OGM ? » ; 4) « Comment le législateur va-t-il prévenir les dommages hypothétiques à moyen et long termes qui pourraient être causés par les OGM ? » ; 5) « Compte tenu de la complexité des intérêts en jeu, comment vont se réguler les inévitables rapports de forces entre les différents intervenants économiques et politiques ? »

Ces questions montrent assez la complexité du sujet, auquel s'ajoute un contexte particulièrement « chaud ». Depuis l'autorisation donnée par le gouvernement français, en novembre 1997, de cultiver une variété de maïs transgénique mise au point par la société suisse Novartis, les protestations contre cette décision n'ont pas cessé de se multiplier. Les Etats-Unis, où près de 20 millions d'hectares

sont déjà cultivés avec des semences transgéniques, ont beau avoir adopté sans états d'âme ces produits high-tech (*Le Monde* du 12 juin), les citoyens français restent méfiants.

### UN DÉBAT APRÈS COUP

Consommateurs, agriculteurs, chercheurs et défenseurs de l'environnement sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur les risques et les avantages des OGM. Et beaucoup s'étonnent que l'autorisation de mise en culture du maïs de Novartis ait été donnée avant, et non après, le déroulement du débat annoncé sur ce thème.

Samedi 13 juin, la Confédération paysanne, qui milite activement contre le « tout-transgénique », a procédé symboliquement à la « récolte prématurée » de 500 kilos de colza. Génétiquement modifié par la firme AgrEvo pour résister à un herbicide Basta, celui-ci est actuellement cultivé expérimentalement sur une parcelle de 4 hectares située à Chambon (Charente-Maritime). Placé sous le contrôle du Centre technique interprofessionnel des oléagineux métropolitains (Cetiom), cet essai en champ avait, certes, été mis en place « dans le strict respect de la réglementation en vigueur, après information et sous le

national de la recherche agronomique (INRA), dont les experts sont particulièrement informés du problème, vient de publier un dossier de 150 pages consacré à l'impact des OGM sur l'environnement, l'agriculture et l'alimentation (INRA Editions, route de Saint-Cyr, 78026 Versailles Cedex, tél : 01-30-83-34-06).

### SOUS LE SIGNE DE LA PRUDENCE

Fait marquant : cet ouvrage, qui réunit les synthèses d'une quarantaine de chercheurs, est clairement placé sous le signe de la prudence. Le Parti socialiste annonce, quant à lui, qu'il prendra position sur les OGM (y compris sur le maïs de Novartis) dans les semaines à venir. « Les positions de la Conférence de citoyens seront un des éléments importants du débat, mais elles ne le cloront pas », précise Géraud Guibert, secrétaire national à l'environnement du PS.

Place donc au débat ! Seuls les happy few auront, ce week-end, l'occasion d'y assister en direct, la salle Lamartine, choisie pour être la mieux équipée au plan technique, ne contenant que 150 places. Des téléviseurs seront installés à l'extérieur, et la Conférence sera également diffusée, en direct, sur le canal de l'Assemblée nationale (canal 21, diffusé par TPS ou Paris-Câble). Jean-Yves Le Déaut, président de l'Opecst, souligne qu'« il ne tiendra qu'aux chaînes publiques de diffuser en direct la totalité du débat ». Celui-ci devrait en effet être intégralement enregistré sur cassettes vidéo, ainsi que les deux week-ends de formation suivis par les citoyens du panel.

Catherine Vincent

### Les messages des industriels

L'offensive a commencé une semaine avant la conférence de citoyens : de pleines pages de publicité, publiées dans les journaux quotidiens et vantant les mérites des biotechnologies. Les annonceurs ? Monsanto, Rhône-Poulenc ou Novartis, autrement dit les principales firmes agrochimiques et pharmaceutiques concernées par les produits transgéniques.

« Agir en harmonie avec la nature » (Novartis), « Pour protéger la vie, nous l'explorons sous toutes ses formes » (Rhône-Poulenc) : les slogans ne reculent devant aucun argument. « Vous avez le droit de savoir ce que vous mangez. Surtout quand c'est meilleur », proclame même Monsanto. En oubliant de préciser que les manipulations génétiques actuelles visent essentiellement à conférer aux cultures une résistance aux herbicides ou aux ravageurs.

Rien d'étonnant, dès lors, si chacun fourbit ses armes à la veille de la Conférence. Mercredi 17 juin, des militants de l'association Greenpeace ont ôté des rayons de supermarchés de diverses villes de France une série de produits alimentaires, qu'ils soupçonnent de contenir du soja ou du maïs transgéniques sans que l'étiquetage le précise (*Le Monde* du 19 juin).

contrôle des pouvoirs publics ». Mais André Pouzet, directeur du Cetiom, n'en reconnaît pas moins que son organisme « n'a pas suffisamment réfléchi aux actions de communication à mener » sur ce sujet hautement sensible.

D'autres voix se sont récemment fait entendre, qui témoignent du malaise général provoqué par les produits transgéniques. L'Institut



## Vingt millions d'hectares ensemencés

● **Culture.** Près de 20 millions d'hectares sont cultivés avec des semences transgéniques aux Etats-Unis, les deux variétés principalement concernées étant le maïs et le soja. En France, la surface ensemencée au printemps 1998 avec le maïs Bt de Novartis (seule variété actuellement autorisée à la culture) est estimée à un millier d'hectares.

● **Essais.** Aux Etats-Unis, 3 853 essais en champ ont été réalisés avec des plantes transgéniques, parmi lesquels 1 120 (29,1 %) concernent l'acquisition d'une tolérance à certains herbicides et 911 (23,6 %) celle d'une résistance à des insectes. En France, le nombre d'essais en champ autorisés depuis 1987 est d'environ 400.

### TROIS QUESTIONS À...

#### JEAN-YVES LE DÉAUT

**1** Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, vous préparez un rapport sur les OGM. Vous avez entendu un grand nombre d'acteurs de la filière transgénique. Quelle est leur perception du problème ?

Les scientifiques, pour qui le risque zéro n'existe jamais, sont plus nuancés que les industriels. La majorité estime toutefois qu'il faut continuer la recherche, et qu'il ne faut pas de moratoire sur les OGM. C'est par la recherche qu'on pourra réellement estimer les risques, trouver les moyens d'améliorer les constructions génétiques ou éviter des dommages pour l'environnement.

La plupart des chercheurs considèrent que les techniques du génie génétique ont leur utilité en matière de santé et d'agroalimentaire, mais qu'il y a un certain nombre de risques qu'il ne faut pas prendre. De ce point de vue, la position d'une partie d'entre eux a sans doute évolué au cours de cette dernière année.

**2** La conférence de citoyens est organisée après et non avant l'autorisation accordée par le gouvernement au maïs Bt de Novartis. N'est-ce pas gênant ?

Que le débat n'ait lieu que maintenant, je suis le premier à le re-

gretter. Mais mieux vaut tard que jamais, et nous n'en sommes encore qu'aux toutes premières autorisations et applications des plantes transgéniques. L'autorisation de diffusion du maïs transgénique de Novartis a été accordée à la suite d'un certain nombre d'incohérences politiques. La décision prise en février 1997 par le gouvernement Juppé, qui permettait son importation mais interdisait sa culture, était inconséquente. En a découlé l'autorisation accordée en novembre par le gouvernement Jospin. Celle-ci aurait pu être différée de quelques mois. Mais si cette suite d'événements n'était pas survenue, le débat n'aurait peut-être pas été véritablement lancé. L'essentiel est qu'il existe.

**3** Cette conférence ne peut tenir lieu de seul débat. Quelles suites faut-il envisager ?

L'avis d'un panel de quatorze citoyens ne peut être celui de la nation et du pays. Quant au débat, il ne sera pas épuisé au sortir de la conférence. Ce qu'il faudrait faire ? Démultiplier ce type de conférences à l'échelle régionale. Organiser de nouveaux débats sur d'autres sujets, par l'intermédiaire du Parlement et notamment de l'Office. Il faut revenir à la base de la démocratie, qui veut que le député soit le mandataire des citoyens.

*Propos recueillis par  
Catherine Vincent*



## Environnement : le doublement de la dotation

AVEC une augmentation de 15 % du budget environnement, Dominique Voynet peut estimer avoir gagné sa bataille. Son administration se voit enfin reconnaître, dit-elle, comme un ministère « régalién » et non plus comme le « ministère de l'impossible », dont la mission était de réparer les dommages des activités humaines. La priorité affichée par le premier ministre se voit confirmée : le budget de l'environnement s'établit en 1999 à 3,948 milliards de francs, soit 0,3 % du budget de l'Etat, alors qu'il se voyait limité à 0,14 % depuis dix ans.

Première innovation, il avalise la création d'une fiscalité écologique avec la nouvelle taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et un début de rattrapage fiscal entre le gazole et l'essence. Pour M<sup>me</sup> Voynet, la TGAP permettra une modernisation et une plus grande efficacité de la fiscalité environnementale, qui permettront d'« appliquer pleinement le principe pollueur-payeur ». Son produit - 1,9 milliard de francs -, issu de la fusion de cinq taxes déjà existantes, sera directement affecté au budget général ; en conséquence, l'environnement bénéficiera d'une dotation nouvelle de 1,435 milliard de francs.

Comme promis, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) bénéficie d'une dotation de 500 millions de

francs, afin de « relancer » la politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Cette mesure permettra la création de cent emplois.

En matière de dépenses, trois priorités sont affichées pour cet exercice budgétaire. En premier lieu, la gestion des espaces naturels, dont les crédits augmentent de 22 %. Afin de renforcer la conservation et la réhabilitation des sites et paysages, un fonds de gestion des milieux naturels (FGMN), doté de 164 millions de francs, est créé : il financera la mise en place du réseau européen des espaces et espèces remarquables dans le cadre de l'application de la directive européenne Habitat Natura 2000, et assurera le renforcement des espaces protégés (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, conservatoire du littoral, etc.). Un volet spécifique est prévu pour la conservation des animaux sauvages (ours et lynx).

### MOYENS HUMAINS EN HAUSSE

La protection de l'eau et des milieux aquatiques constitue la deuxième priorité. La restauration du domaine public fluvial bénéficiera d'une augmentation de 15 % avec, notamment, un plan décennal de prévention des risques naturels d'inondation et un nouveau fonds de concours pour la police de l'eau et de la pêche. Troisième priorité : la prévention des pollu-

tions et des risques. Elle verra ses crédits augmenter de 9,75 % : 50 millions de francs seront affectés aux réseaux de surveillance de la qualité de l'air et 71 millions aux plans régionaux de la qualité de l'air prévus par la loi du 31 décembre 1996. La gestion des risques naturels voit sa dotation augmenter de 50 % : l'objectif est d'accélérer la mise en place des plans de prévention des risques. Un coup de pouce de 5 millions de francs est aussi donné au milieu associatif.

Les moyens humains du ministère se voient considérablement accrus. Les dépenses ordinaires (personnel, fonctionnement) augmenteront de 35 % avec la création de cent quarante emplois pour l'administration centrale (notamment dans les directions régionales de l'environnement et les services d'inspection des installations classées), et de trois cent douze dans les établissements publics sous tutelle (agences de l'eau, parcs nationaux, conseil supérieur de la pêche, Institut français de l'environnement, etc.).

Quant au budget de l'aménagement du territoire, avec 1,8 milliard de francs, il se voit « consolidé » : le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) sera doté de 1,576 milliard de francs, soit un montant comparable à celui de 1998.

Sylvia Zappi

Budget de l'Etat pour 1999 → SEPT 98



**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion

# PORTFOLIO



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---



---

## STRATEGIES FRANCAISES

---





---

## STRATEGIES FRANCAISES

---





# CORRESPONDANCE



**STRATEGIES  
FRANCAISES**

Club de réflexion



# STRATEGIES FRANCAISES



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

\*Christian HUGLO  
Docteur en Droit

\*Corinne LEPAGE  
Docteur en Droit  
Ancien membre du Conseil de l'Ordre

Isabelle CASSIN

William AZAN

Rémi-Pierre DRAI

Marie-Yvonne BENJAMIN

*Avocats associés*

Eric BINETEAU  
Sophie BORIACHON  
Bertrand BURG  
Sylvie DRAI  
Philippe EL FADL  
Laurent FERIGNAC  
Laurence LANOY  
Sabine LE BOULCH  
Carine LE ROY-GLEIZES  
Xavier MARCHAND  
Alexandre MOUSTARDIER  
Nicolas NAHMIAS  
François STEINMETZ  
Catherine TAMBURINI-BONNEFOY  
\*Matthieu WEMAERE

*Avocats*

Jean-Marie CLEMENT  
Professeur associé à l'Université Paris VIII

Danielle MONTEAUX

Jacques ROSEN  
Docteur en Droit - MBA New York

Philippe SAINT MARC  
Docteur en Droit

Michel TURPIN  
Professeur à l'École des Mines

*Consultants*

\*Avocat associé au Barreau de Bruxelles

40, rue de Monceau - 75008 PARIS  
Tél. : 01 56 59 29 59  
Fax : 01 56 59 29 39  
hugloav@imagnet.fr  
TOQUE P 321

S.C.P. membre d'une association agréée,  
le règlement par chèque est accepté.

Bureau secondaire :  
187, Chaussée de la Hulpe  
B. 1170 BRUXELLES  
Tél./Fax : (32) 2 660 67 48

Membre du réseau GESICA

Monsieur Xavier FOS

STRATEGIES FRANCAISES

PARIS, le 10 juin 1998

N/REF : CL/MP

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 juin.

Je suis tout à fait prête à participer à un diner débat avec vous à la rentrée.

Je vous remercie de prendre contact avec ma collaboratrice, Nathalie REHBY [redacted] pour fixer une date.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Corinne LEPAGE